

VOUS POUVEZ COMPTER SUR STÄRKE!

GARANTIE LIMITÉE LIFTMAXX DE STÄRKE



Le groupe de manutention Stärke garantit qu'un chariot élévateur à fourche LiftMaxx (produit) de Stärke neuf ou inutilisé sera exempt de toute défectuosité de matériau ou de fabrication au moment de la fabrication.

Si pendant la période décrite aux présentes, si une des pièces du produit couvert par la présente garantie limitée venait à présenter un défaut de matériau ou de fabrication dans le cadre d'utilisation et d'entretien dans des conditions normales, suivant la livraison du produit à l'acheteur/utilisateur d'origine, le groupe de manutention Stärke réparera sans frais ladite pièce LiftMaxx de Stärke défectueuse ou la remplacera par une pièce nouvelle ou réparée, au choix du groupe de manutention Stärke.

L'obligation prévue en vertu de la présente garantie se limite uniquement aux coûts de remplacement ou de réparation des pièces jugées défectueuses. La présente garantie exclut expressément toute responsabilité pour les dommages découlant d'une perte de jouissance ou de profits, les dépenses ou les frais engagés, le préjudice causé aux affaires, au crédit, à la réputation ou à la situation financière d'une entité, de même que tout autre dommage indirect.

La garantie ne comprend pas le déplacement aux endroits éloignés à plus de 150KM de la place d'affaires d'un distributeur Stärke. Des frais supplémentaires peuvent alors s'appliquer. Les produits défectueux peuvent être retournés chez le distributeur Stärke aux frais du propriétaire dans les 30 jours suivant la défectuosité. L'expédition aller-retour est la responsabilité du propriétaire.

Concernant les attachements, à moins d'avis contraire, la période de garantie Stärke est de douze (12) mois de la date de livraison du produit Stärke sur lequel l'attachement est installé. Après quoi la garantie devient la responsabilité du fabricant d'origine s'il y a lieu;

LA PRÉSENTE GARANTIE EST DÉFINITIVE ET EXCLUSIVE ET REMPLACE TOUTES LES AUTRES GARANTIES. AUCUNE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE TACITE OU LÉGALE PRÉVUE À DES FINS PARTICULIÈRES NE S'APPLIQUE.

Garantie de (18) mois ou de (1500) heures d'exploitation, à compter de la date d'achat, offerte pour :

- les moteurs, y compris l'armature, les bobines de champ et le bâti (à l'exclusion des balais et des roulements);
- la transmission (à l'exclusion des joints d'étanchéité et des pneus pour essieu moteur);
- les composants électroniques de commande du moteur (transistors);
- le châssis et les joints soudés (à l'exclusion des articles inusables, des points d'usure et des douilles);
- les contacteurs (à l'exclusion des plots de contact);
- les montants du mât (à l'exclusion des réas et des roulements à rouleaux).

Garantie de six (6) mois ou de cinq cents (500) heures d'exploitation, à compter de la date d'achat, offerte pour :

- les moteurs de levage (à l'exclusion des balais);
- la pompe hydraulique (à l'exclusion des joints d'étanchéité et des pièces sujettes à la contamination);
- les faisceaux de câbles;
- les valves;
- les cylindres, y compris les tiges et les fûts (à l'exclusion des joints d'étanchéité);
- les tuyaux hydrauliques;
- les vérins hydrauliques (à l'exclusion des joints d'étanchéité);
- les assemblages soudés et les pièces coulées;
- les garnitures de frein.

Garantie de trois (3) mois ou de deux cent cinquante (250) heures d'exploitation, à compter de la date d'achat, offerte pour :

- les balais de moteur;
- les plots de contact des contacteurs;
- les commutateurs;
- les roues;
- les joints d'huile;
- les galets;
- les roulements;
- les douilles;
- les freins;
- les essieux;
- les connecteurs;
- les attaches.

1. *Modifications et améliorations*

Le groupe de manutention Stärke cherche constamment à améliorer ses produits. Il apportera des améliorations et des modifications à la conception de ses produits chaque fois que cela en accroîtra l'efficacité, mais sans être tenu d'apporter ces mêmes améliorations à tout produit déjà expédié ou déjà en fonction.

2. *Limites et exclusions*

La garantie énoncée ne s'applique pas lors de toute défaillance du produit Stärke LiftMaxx qui est considérée comme découlant :

- (a) du non-respect des directives énoncées dans les manuels d'utilisation et d'entretien fournis par le groupe de manutention Stärke;
- (b) des habiletés manœuvrières limitées de l'opérateur, y compris de la négligence, d'un usage abusif, d'une surcharge et d'un entretien inapproprié ou insuffisant;
- (c) du remplacement d'assemblages ou de pièces qui peuvent être réparés au moyen de réglages mineurs, par exemple du dispositif principal, des roues, de la direction, du cylindre hydraulique, de la valve d'approche lente, de la tringlerie, des galets de mât ou de l'essieu directeur, en resserrant toutes les fixations, etc.;
- (d) de toute modification ou de tout changement apportés sans le consentement écrit préalable du groupe de manutention Stärke, de toute utilisation de composants ou de pièces de rechange non autorisés ou de l'entretien effectué par quiconque autre que les représentants autorisés du service d'entretien de Stärke;
- (e) de tout usage impropre ou de toute exposition nuisible, y compris d'une collision ou d'un accident;
- (f) de l'utilisation d'un chariot élévateur dans un endroit pour lequel ce chariot n'est pas équipé (p. ex. utilisation d'un chariot élévateur sans ventilateur de moteur dans un endroit très poussiéreux);
- (g) de toute autre cause pour laquelle le groupe de manutention Stärke ne peut être tenu responsable, telle qu'une inondation, la foudre et toute autre catastrophe naturelle.

Le groupe de manutention Stärke n'autorise aucune autre personne ou société à assumer en son nom toute responsabilité liée à la vente ou au service après-vente de tous les produits Stärke.

Le groupe de manutention Stärke se réserve le droit exclusif de changer, de modifier et d'administrer la présente garantie, qui est non transférable.

Nonobstant ce qui précède, la présente garantie ne couvre pas les éléments suivants :

- (a) **L'HUILE, LES LUBRIFIANTS, LES FILTRES ET AUTRES PRODUITS SEMBLABLES** : l'huile, la graisse, le carburant, l'antigel, l'électrolyte, le fluide hydraulique de frein, les filtres à huile, à air et à carburant, les filtres hydrauliques, etc., et les autres articles non réutilisables semblables, qui sont remplacés lors d'une réparation couverte par la garantie;
- (b) **LES COMPOSANTS ÉLECTRIQUES** : les prises de courant, les fiches, le rotor du condensateur, le chapeau du distributeur, la batterie, les fusibles, les ampoules électriques, le faisceau de câbles, la bougie de préchauffage, etc.;
- (c) **LES AUTRES PIÈCES NON DURABLES** : les pneus, les chambres à air, les disques/plaquettes/garniture de frein, les courroies, les buses, les tuyaux en caoutchouc, les joints d'étanchéité, les joints de garniture, les joints d'étanchéité statiques, les pièces en caoutchouc des freins à commande hydraulique, les articles en verre, les graisseurs, les écrous, les boulons, les rondelles, les goupilles fendues, les douilles et autres produits semblables.